



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2020-108

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **PREFECTURE**

64-2020-09-01-007 - Arrêté fixant la composition de la commission d'expulsion des étrangers (1 page)

Page 3

PREFECTURE

64-2020-09-01-007

Arrêté fixant la composition de la commission d'expulsion  
des étrangers



**Arrêté  
fixant la composition  
de la commission d'expulsion des étrangers**

**VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L.521-1 à L.521-5, L.522-1 et L.522-2 ;

**VU** les désignations effectuées par le président du tribunal judiciaire de Pau par ordonnance du 2 juillet 2020 et par le président du tribunal administratif de Pau ;

*Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;*

**A R R Ê T E :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>:** La commission chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion des ressortissants étrangers est composée comme suit :

- **PRÉSIDENTE :**  
Mme Clara RIBEIRO, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal judiciaire de Pau
- **PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE :**  
Mme Geneviève ALAUX-LAMBERT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Pau
- **MEMBRES TITULAIRES :**  
M Jerémy FORST, juge au tribunal judiciaire de Pau  
M Hervé CLEN, conseiller au tribunal administratif de Pau
- **MEMBRES SUPPLÉANTS :**  
Mme Clémentine VERNHES, juge au tribunal judiciaire de Pau  
Mme Valérie REAUT, conseillère au tribunal administratif de Pau

**ARTICLE 2 :** Madame la directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant est entendu par la commission.

**ARTICLE 3 :** Le chef du bureau des étrangers et de la nationalité de la préfecture ou son adjointe, assurera le secrétariat de la commission ainsi que les fonctions de rapporteur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le **- 1 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

Christian VEDELAGO